



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01271

Numéro SIREN : 818 612 426

Nom ou dénomination : 2MD MENUISERIES

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2017 sous le numéro de dépôt B2017/042271

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2017/042271**  
n°de gestion : **2016B01271**  
n°SIREN : **818 612 426 RCS Lyon**

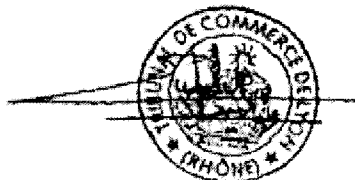
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 09/11/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2MD MENUISERIES - Société par actions simplifiée  
56 rue de la République 69310 Pierre-benite -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2016**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



4940800



Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01022016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration soucrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-F-B (entreprises de transport maritimes), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2265-SD (art. 223-4-1 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-4-2 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
2MD MENUISERIES 56 RUE DE LA REPUBLIQUE 69310 PIERRE-BENITE	
SIRET 8 1 8 6 1 2 4 2 6 0 0 0 1 0	MéI :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Travaux de menuiserie bois et PVC	<input type="checkbox"/>

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	11 117	Déficit
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies C)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		
		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FIDUCIAIRE CHAPII 3 Rue de l'arrivée 75015 PARIS	
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 20042017
	Lieu: PIERRE-BENITE
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature:





①

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>2MD MENUISERIES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise <u>56 RUE DE LA REPUBLIQUE 69310 PIERRE-BENITE</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>8</td><td>1</td><td>8</td><td>6</td><td>1</td><td>2</td><td>4</td><td>2</td><td>6</td> </tr> </table>										8	1	8	6	1	2	4	2	6		
8	1	8	6	1	2	4	2	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>1</td> </tr> </table>										1	1	Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td> </td><td> </td> </tr> </table>								
1	1																			
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6										
<b>ACTIF</b>																				
										Brut 1										
										Amortissements-Provisions 2										
										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *				028	348	030				348									
	Immobilisations financières * (1)				040	750	042				750									
	<b>Total I (5)</b>				044	1 098	048				1 098									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	10 632	070					10 632									
		Autres * (3)		072	2 488	074					2 488									
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	9 448	086						9 448									
Charges constatées d'avance *		092		094																
<b>Total II</b>				096	22 569	098				22 569										
<b>Total général (I+II)</b>										110	23 667	112			23 667					
<b>PASSIF</b>																				
										Exercice N 1										
										NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120				1 000									
	Écarts de réévaluation						124													
	Réserve légale						126													
	Réserves réglementées *						130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)						131													
	Report à nouveau						134													
	Résultat de l'exercice						136				11 117									
	Provisions réglementées						140													
	<b>Total I</b>						142				12 117									
Provisions pour risques et charges											<b>Total II</b> 154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166				6 433									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)						169	5 041			5 116									
	Produits constatés d'avance						174													
<b>Total III</b>						176				11 549										
<b>Total général (I + II + III)</b>										180	23 667				23 667					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				1 098									
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

## COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2MD MENUISERIES		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						3 11 1 212 10 1 16 1		
						1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
					217	62 590	218	62 590
							222	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				224		
	Production immobilisée *					226		
Subventions d'exploitations reçues					230	1		
Autres produits						232	62 590	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						234		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					236		
	Variation de stocks (marchandises) *					238		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					242	50 406	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				244	230	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )		243		250	646	
	Rémunérations du personnel *					252	194	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					254		
	Dotations aux amortissements *					256		
	Dotations aux provisions					262	1	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)							264	51 476
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	11 114	
Produits financiers (III)	280	3		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	11 117	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	11 117	314		
Rémintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D) )		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindicies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	11 117	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	11 117	372		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Récévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		348	474		476		348		
Immobilisations financières		480		482		750	484	486		750			
TOTAL		490		492		1 098	494	496		1 098			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5				
	6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2MD MENUISERIES Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666				
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>				

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>870</b>

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA**

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)**

	800			
--	-----	--	--	--

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378				2 562
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :  
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise: 2MD MENUISERIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01022016		et clos le : 31122016	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="1"/>	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue - Biens		109	
Production vendue - Services		141	62 590
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 1	144	62 591
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises)		122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	50 406
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	1
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
	TOTAL 2	152	50 407
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2		137	12 184
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	12 184
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	/	/
Date de cessation	186	/	/
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel * :		376	1
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le 31122016 SIREN 8 1 8 6 1 2 4 2 6

Dénomination de l'entreprise 2MD MENUISERIES

Adresse (voie) 56 RUE DE LA REPUBLIQUE

Code postal 69310 Ville PIERRE-BENITE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique DIALLO Prénom(s) MOUSTAPHA

Nom marital  % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 15/03/1974 N° Département 99 Commune LABE Pays GUINEE

Adresse : N° 56 Voie RUE DE LA REPUBLIQUE

Code Postal 69310 Commune PIERRE BENITE Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

31122016

SIREN

8 1 8 6 1 2 4 2 6

Dénomination de l'entreprise

2MD MENUISERIES

Adresse (voie)

56 RUE DE LA REPUBLIQUE

Code postal

69310

Ville

PIERRE-BENITE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

## **AU CAPITAL DE 1000 EUROS**

**Siège Social : 56 Rue de la République 69310 PIERRE BENITE**

**R.C/S LYON 818 612 426**

### **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**L'AN deux milles Dix-sept**

**LE 15 JUIN 2017 à 11 HEURES**

Les associés de la société **2MD MENUISERIES**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de **1000** euros divisé en **100** actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation de la présidence le **31 Mai 2017**.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

**Monsieur DIALLO MOUSTAPHA** propriétaire de **100 Actions**

Seuls les associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur DIALLO MOUSTAPHA**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- Situation de la société au regard des dispositions de l'article L.221-9 du code de commerce ?
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial su les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et règlementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016
- le rapport de gestion établi par gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commerce les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du spécial sur les conventions visées à l'article 50 de loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêté le 31 décembre 2016 de tels qu'ils lui ont été présenté, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11.117 euros de la manière suivante :

Au compte report à nouveau la somme de 10 561 euros.  
A la réserve légale la somme de 556 euros.

Les capitaux propres sont ainsi reconstitués.

Cette résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Conformément à la l'Assemblée Générale constate qu'aucune dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.  
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.  
**Monsieur DIALLO MOUSTAPHA**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Diallo Moustapha', enclosed within a large, horizontal oval stroke.